

Méthodologie de recherche des décisions publiées sur Internet

| | |
|---|----------|
| 1. QU'EST CE QUE LA RECHERCHE DANS LES DÉCISIONS ? | 2 |
| 2. La recherche simple | 3 |
| 2.1 Quelle est l'importance de l'orthographe ? | 3 |
| 2.2 Comment trouver une expression exacte ? | 3 |
| 2.3 Comment combiner des critères de recherche au mieux ? | 4 |
| 2.4 Singulier vs Pluriel : lequel employer ? | 5 |
| 2.5 Comment utiliser l'opérateur de proximité "~ » ? | 5 |
| 3. La recherche avancée | 6 |
| 3.1 Date de décision | 6 |
| 3.2 Descripteurs | 7 |
| 3.3 Normes | 7 |
| 3.4 Résumé | 7 |
| 3.5 Parties | 8 |
| 3.6 Autres champs | 8 |
| 4. Affichage des résultats des décisions | 8 |
| 4.1 Comment interpréter l'affichage | 8 |
| 4.2 Comment lire les décisions | 9 |

1. QU'EST CE QUE LA RECHERCHE DANS LES DÉCISIONS ?

Le moteur de recherche indique combien de documents ont été trouvés au total, et affiche la tranche des cinquante premiers résultats, selon l'ordre chronologique inverse (arrêts ou décisions les plus récents en premier). Vous pouvez ensuite atteindre la tranche suivante en cliquant sur > Suivants.

Pour consulter le texte complet d'une décision, cliquez sur son numéro (par ex. ATA/123/2005). Vous obtenez alors une version HTML de la décision, contenant des liens sur les lois ou autres décisions citées dans le texte. Une version PDF, conforme à la mise en page d'origine, est disponible en cliquant sur l'icône "PDF".

Chaque **document** contenant le texte complet d'un arrêt ou d'une décision est accompagné de **métadonnées**, c'est-à-dire un ensemble d'informations annexes qui décrivent le contexte et le contenu du document.

Les recherches peuvent porter, soit sur les documents, soit sur les métadonnées ou sur une combinaison des deux.

Pour chaque résultat, vous voyez les principales métadonnées (numéro, date, résultat, éventuellement résumé, etc.). Les noms des parties sont affichés uniquement s'il s'agit d'un arrêt "public" (non caviardé).

Si votre recherche comportait des critères de recherche plein texte (mots à chercher "dans les documents"), vous voyez également quelques courts fragments du document, indiquant dans quel contexte ces mots ont été trouvés.

En plus d'entrer des mots-clés dans les champs de recherche sur les métadonnées ou sur le document, il est possible de dérouler les menus prédéfinis (Année de décision, Année de procédure, etc.) afin de restreindre la recherche à un critère particulier.

The image shows a search interface with three main filter sections: "Décision", "Résultat", and "Procédure". Each section has a dropdown menu with a downward arrow. Under "Décision", the dropdown is labeled "Année de la décision". Under "Résultat", it is labeled "Résultat". Under "Procédure", it is labeled "Année de la procédure". Below these are two checkboxes: "Résumé" and "Arrêt de principe". There are two search input fields: "Contenant les mots dans les **métadonnées**" and "Et les mots dans les **documents**". At the bottom, there are three buttons: "NOUVELLE RECHERCHE", "RECHERCHER" (highlighted in red), and "RECHERCHE AVANCÉE".

IMPORTANT : seuls les arrêts ou décisions qui satisfont tous les critères seront retenus. Exemple : sur l'année de décision 2002 en saisissant *cotisation assurance*, le système cherchera toutes les décisions de l'année 2002, qui contiennent à la fois les mots *cotisation* et *assurance*.

2. La recherche simple

2.1 Quelle est l'importance de l'orthographe ?

Le moteur de recherche ne fait pas la différence entre majuscules, minuscules et caractères accentués.

En cas de doute sur l'orthographe, un astérisque * peut remplacer un ou plusieurs caractères.

Exemple : pour rechercher un *test*, des *tests* ou un *testeur*, il est recommandé d'utiliser la recherche *test**.

Et les mots dans les [documents](#)

test*

Il est possible également d'utiliser l'astérisque * au milieu d'un terme.

Et les mots dans les [documents](#)

te*t

Saisir te*t cherchera dans tous les termes dont les lettres sont entre te et t (tenait, test, tendant, etc.).

2.2 Comment trouver une expression exacte ?

Pour rechercher une "expression exacte", il est nécessaire d'utiliser les guillemets. Ainsi, la recherche "*perte de gain*" trouve tous les documents qui contiennent ces trois mots côte à côte :

Et les mots dans les [documents](#)

"perte de gain"

Ce résultat est plus précis qu'une recherche sans guillemets *perte de gain*, et restreint la recherche à cette expression exacte (ex : pas le pluriel *perdes de gain* ou *perte de gains*)

2.3 Comment combiner des critères de recherche au mieux ?

Pour combiner des critères, il est possible d'utiliser les arguments *AND*, *OR* et *NOT*¹

Exemples :

AND

Et les mots dans les [documents](#)

ivresse AND conduite

Les deux termes *ivresse* et *conduite* apparaitront dans les résultats de recherche.

Remarque : par défaut l'espace équivaut à *AND*

OR

Et les mots dans les [documents](#)

ivresse OR "retrait de permis"

Soit le terme *ivresse*, soit l'expression "*retrait de permis*", soit les deux termes apparaitront dans les résultats de recherche.

NOT

Et les mots dans les [documents](#)

"retrait de permis" NOT ivresse

L'expression "*retrait de permis*" apparaitra dans les résultats de recherche, mais exclura les résultats comprenant le terme *ivresse*.

Remarque : Le préfixe "-" (signe moins) force l'absence d'un mot ou d'une expression

¹ Ils correspondent aux expressions ET, OU et SAUF

2.4 Singulier vs Pluriel : lequel employer ?

Une recherche sur *indemnité* ne trouvera pas *indemnités*.

Pour couvrir tous les cas possibles, il est préférable de saisir *indemnité OR indemnités*.

Et les mots dans les [documents](#)

indemnité OR indemnités

Idem pour les différences d'accord ou de déclinaison qui seront traitées comme des mots différents².

Il est également possible d'utiliser l'astérisque *

Et les mots dans les [documents](#)

indemnit*

2.5 Comment utiliser l'opérateur de proximité "~ » ?

L'opérateur de proximité "~" est utilisé pour rechercher 2 termes avec un nombre spécifique de termes les séparant. Par exemple "récusation juge"~5 va chercher les mots récusation et juge avec un maximum de 5 mots entre les deux.

Et les mots dans les [documents](#)

"récusation juge"~5

² Attention, ce moteur de recherche ne fonctionne pas comme Google.

3. La recherche avancée



L'écran pour la recherche avancée affiche des champs de recherche qui correspondent aux principaux champs de métadonnées³ ci-dessous :

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| Décision | Résultat | Procédure |
| Année de la décision ▼ | Résultat ▼ | Année de la procédure ▼ |
| <input type="checkbox"/> Résumé | <input type="checkbox"/> Arrêt de principe | |
| Contenant les mots dans les métadonnées | | Et les mots dans les documents |
| Contenant les mots | | et les mots |
| Date de décision entre le : | et le | Normes (articles de loi) : |
| Entre le | et le | Normes |
| Descripteurs : | | Résumé : |
| Descripteurs | | Résumé |
| Parties : | | Remarques : |
| Parties | | Remarques |
| Tri décroissant par | | Résultats par page |
| Date de décision ▼ | | 50 ▼ |

3.1 Date de décision

Exemple : pour trouver les décisions des années 2016, 2017 et 2018, il faut saisir les dates extrêmes.

| | |
|-----------------------------|-------|
| Date de décision entre le : | et le |
| Entre le | et le |

³ Ensemble d'informations annexes qui décrivent le contexte et le contenu du document

3.2 Descripteurs

Dans ce champ, il est possible de chercher par mots-clés prédéfinis, qui proviennent du thesaurus Jurivoc, qui est le thesaurus trilingue du Tribunal fédéral.

Descripteurs :

Descripteurs

Pour connaître les mots-clés disponibles et existants, vous pouvez vous rendre sur [Jurivoc](#).

3.3 Normes

Exemple : recherche sur *le droit d'être entendu* selon l'art. 29 al. 2 de la Constitution suisse.

Normes (articles de loi) :

cst.29

Dans un premier temps, il est vivement recommandé de restreindre la recherche à **l'abréviation de loi (Cst) et l'article** qui suit (29), sans indiquer l'alinéa (al. 2), de manière à obtenir toutes les décisions relatives à cette norme.

Si les résultats sont trop nombreux, et si l'on veut trouver les décisions concernant l'alinéa 2, ne pas hésiter de combiner plusieurs métadonnées (Normes + Descripteurs, etc.).

| | | |
|---|----------------------------|-------------------------------------|
| Date de décision entre le : | et le | Normes (articles de loi) : |
| Entre le <input type="text"/> | et le <input type="text"/> | <input type="text" value="cst.29"/> |
| Descripteurs : | | Résumé : |
| <input type="text" value="droit d'être entendu"/> | | <input type="text" value="Résumé"/> |

3.4 Résumé

Cette recherche se fait dans le champ Résumé de chaque décision en mode plein texte, il est donc recommandé d'utiliser les guillemets pour être sûr de trouver l'ensemble des termes recherchés.

Résumé :

Résumé

3.5 Parties

Nom(s) de(s) partie(s) impliquée(s) dans la procédure (si celles-ci sont publiques).

Il est possible de chercher plusieurs noms en les séparant par un espace. Pour que la décision soit trouvée, les deux noms doivent être obligatoirement présents dans le champ Parties.

Parties :

3.6 Autres champs

On retrouve ici les mêmes champs avec les mêmes possibilités de recherche que dans la recherche simple.

Contenant les mots dans les **métadonnées**

Et les mots dans les **documents**

4. Affichage des résultats des décisions

4.1 Comment interpréter l'affichage

Pour chaque résultat s'affichent les principales métadonnées : décision, date de décision date de procédure, normes (articles de lois), descripteurs (mots-clés), éventuellement résumé, etc.

Exemple : une recherche "retrait de permis" dans le champ Métadonnées fait apparaître l'expression dans les métadonnées Descripteurs.

JTAPI/684/2025 du 23.06.2025 (LCR) , REJETE

Descripteurs : VIOLATION DES RÈGLES DE LA CIRCULATION;RETRAIT DE PERMIS;TÉLÉPHONE MOBILE

Normes : LCR.31.al1; OCR.3.al1; LCR.16a.al1.leta; LCR.16a.al2

4.2 Comment lire les décisions

Pour consulter le texte complet d'une décision, il suffit de cliquer sur son numéro (par ex. JTAPI/684/2025).

[JTAPI/684/2025](#) du 23.06.2025 (LCR) , REJETE

Descripteurs : VIOLATION DES RÈGLES DE LA CIRCULATION;RETRAIT DE PERMIS;TÉLÉPHONE MOBILE
Normes : LCR.31.al1; OCR.3.al1; LCR.16a.al1.leta; LCR.16a.al2

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

A/2909/2024 LCR

[JTAPI/684/2025](#)

JUGEMENT

DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

DE PREMIÈRE INSTANCE

du 23 juin 2025

Une version HTML de la décision s'affiche, contenant des liens sur les lois ou autres décisions citées dans le texte. Une version PDF est disponible en cliquant sur l'icône.

